



Ville de  
**Montauban**

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 27 janvier 2015

**N°11/01/2015 : CATALOGUE DES TARIFS 2015**

*L'an deux mille quinze, le mardi 27 janvier à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 janvier 2015.*

**Etaient présents** : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Arnaud GUITARD, Carole GARCIA, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

**Pouvoirs** : 9

Mesdames, Messieurs Aurore KOTHE à Christian PEREZ, Clarisse HEULLAND à Brigitte BAREGES, Vally CENTOMO à Annie GUILLOT, Béatrice KOHLER à Marie-Claude BERLY, Anne ALASSANE à Jean-François GARRIGUES, José GONZALEZ à Arnaud GUITARD, Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN, Valérie RABAULT à Carole GARCIA, Pauline BLANC à Gaël TABARLY

**Monsieur Pierre Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Chaque année, le catalogue énumérant les tarifs des services de la Ville, et représentant les recettes inscrites au budget prévisionnel de l'exercice, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce document, regroupe les tarifs suivants :

- Taxe d'aménagement
- Document service d'Urbanisme
- Droit d'utilisation des salles sportives et des terrains de sports
- Tarifs de restauration
- Droits de place
- Taxe sur les emplacements publicitaires
- Fourrière animale – chenil du Ramier
- Fourrière véhicules
- Stationnement payant sur voirie
- Copies de documents administratifs
- Travaux exécutés en régie dans les cimetières
- concessions dans les cimetières
- Location et transport de matériel de fêtes
- locations des salles municipales et salles des fêtes
- Main d'œuvre et location de matériel service Parcs et jardins
- Prestations « anti tags »
- Droits d'inscriptions Ecole de Dessin
- Droits d'entrées et diverses prestations dans les musées
- Visites guidées « Ville d'Art et d'Histoire »
- Location salles et matériel Ancien Collège
- Droits d'entrées et prestations salles de spectacles
- Inscriptions, prestations et ventes de produits dérivés à la Mémoriale
- Tarifs du service de l'eau et assainissement

Il vous est précisé que :

- les variations pour l'année 2015 sont en moyenne de l'ordre de 1%, proche de l'inflation prévisionnelle 2015.
- certains tarifs sont fixés par délégation du Maire, car conformément à l'article L 2122-22 du CGCT et à la délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué au Maire la fixation des tarifs et droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.
- certains tarifs sont fixés à partir de contrats signés avec les délégataires (eau-assainissement)

Vu le catalogue des tarifs 2015 joint à la présente,

Aussi, il vous est proposé, conformément aux avis de chaque secteur concerné :

- d'adopter les tarifs figurant au catalogue 2015 ci-joint, qui entreront en vigueur aux dates précisées dans les tableaux.

**ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR ET 0 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 8.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **30 JAN. 2015**

De sa publication le : **30 JAN. 2015**

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,  
Montauban, le 28 janvier 2015  
Maire,  
Brigitte BAREGES

